Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 16/10/2026 à 14h52
Réference de l'AR : 051-215100538-20261012-D2026_10_10-DE
Publié le 16/10/2026 ; Rendu exécutoire le 16/10/2026

République Française

Département de la Marne

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Bezannes

SEANCE DU 12 OCTOBRE 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
29	26	26 + 2 pouvoirs

Date de convocation
8 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le douze octobre à vingt heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Salle Hélios à Bezannes, sous la présidence de **David CAPPE**, Maire.

Présents : **ACHTIOUI Samy, BIENAIME Vanessa, BOURDAIRE Sabine, BOURQUARDEZ Joël, CAPPE David, CHRETIEN Hervé, CRUSSIERE Virginie, DEVOLDER Catherine, DIDIER Evelyne, FOREST Louis-Xavier, FRANCOMME Frédéric, GIRARD Jean-Christophe, HAJJI Mehdi, LANGLET Virginie, LEXCELLENT Nicolas, LOURIDO CIVES Josefina, MALEZIEUX Samantha, MENET Antoine, MEZIANE Nabila, MILLOT Jean Marc, MIMPONTEL Bruno, OZBAY Mesut, PIRES MENDES Elodie, SIFFERLEN André, TRAVAINI Chiara, VIENNOT Josiane.**

Absents : **LE COZ Roxanne.**

Représentés : **DEMANGE Cyril pouvoir donné à MEZIANE Nabila, HAMON Richard pouvoir donné à CHRETIEN Hervé.**

Monsieur MILLOT Jean Marc a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice 2025 de la société publique locale SPL-XDEMAT
N° de délibération : 2026_10_10

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
26	*2*	*28*	*0*	*0*	*0*

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1524-5 et L. 1531-1 ;
Vu les statuts de la société publique locale SPL-XDemat ;
Vu le pacte d'actionnaires de la société SPL-XDemat ;
Vu le rapport de gestion du Conseil d'administration de la SPL-XDemat relatif à l'exercice 2025 ;

Considérant que la commune de Bezannes est actionnaire de la société SPL-XDemat afin de bénéficier des outils et services de dématérialisation qu'elle met à disposition de ses actionnaires ;
Considérant qu'il appartient au Conseil municipal, en sa qualité d'organe délibérant d'une collectivité actionnaire, d'examiner le rapport qui lui est présenté sur l'activité de la société ;

Vu la note explicative de synthèse jointe à la convocation et valant exposé des motifs ;

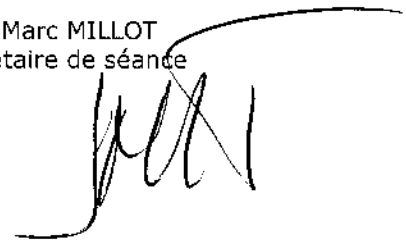
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

APPROUVE le rapport de gestion de la société SPL-XDemat relatif à l'exercice 2025, joint à la présente délibération ;

DONNE ACTE à Monsieur le Maire de la communication de ce rapport au Conseil municipal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Jean-Marc MILLOT
Secrétaire de séance



Pour extrait conforme
Affiché le 15 octobre 2026
David CAPPE,
Maire

